



Constitution du dossier

Aide-mémoire Collège Année 2020/2021

Pièces à joindre pour constituer le dossier

le dossier de votre enfant.

SERV	ICE ADMINISTRATIF
	Fiche de renseignement
	3 derniers bulletins et attestation de passage
	2 photos d'identités découpées
	Photocopie du livret de famille
	Photocopie de la carte d'identité ou passeport de l'élève
	Photocopie du titre de séjour
	Certificat de radiation (EXEAT) de l'ancien établissement à fournir dès la fin de scolarité de votre
	enfant
SERV	ICE COMPTABILITE
	Contrat de scolarisation complété et signé
	Demande de prélèvement mandat SEPA + RIB
	Règlement des frais de dossier 25 € par chèque à l'ordre d'OGEC SAINT-LOUIS
	Règlement de l'acompte par chèque à l'ordre d'OGEC SAINT-LOUIS (cf règlement financier)
	Avis d'imposition sur les revenus 2018 (pour calcul de la tranche de facturation)
	En cas de séparation, copie du jugement pour autorité parentale et facturation
	Convention de mise à disposition d'une tablette pédagogique
VIE S	COLAIRE
	Fiche d'urgence médicale (Merci de joindre les copies des vaccinations et de la carte vitale)
	Fiche RGPD annexe 1B
	Droit à l'image
	Merci de transmettre nos coordonnées exactes à l'établissement précédent nour qu'il puisse nous faire suivre





Collège

Année 2020/2021

DATI	E D'ENTRE	01/09/	/2020	CLASSE	E ACTUELLE		СІ	LASSE DEM	ANDEE		
RENSEIGNEM	IENTS ELE	VE N	om :			rénom :		S	exe	F 🗖	м 🗖
Date de naiss	ance :	 // Co	ommune de	e naissar	nce :						
Département		•			/s :						
ETABLISSEME	NT FREQU	JENTE									
Année	Classe		nent (adress	se comp	lète)			Etab Pub	lic/Privé	Redoub	lement
2019-2020										□oui	□non
REGIME ET SO		demi pensic				sionnaire 5	j	☐ inte	erne		
	rte catéch			Prépara	ation profession	n de foi			25845		
6EME Enseignemen	ts Fns	5EME eignements	Enseigne	ments	4EME Option	n(s)	Enseian	ements	3EME	Option(s)
complémentai	res comp	olémentaires	compléme	entaires	Option	,(5)	complén	nentaires		Option	,
Obligatoires LV2 Allemand I Espagnol	ET LCA (Latin) 2 Allemand OU 2 Espagnol	Obligat LCA (Latin) LV2 Alle OU LV2 Esp	emand I	☐ Anglais appr ☐ Découverte ☐ stage de déc en hôtellerie re	du chinois couverte	☐ LV2 Alle	U	☐ LCA (I☐ Décoi☐ stage	is approfo Latin) Liverte du de décour e restaura	chinois verte en
Représentan	t légal 1 (r	ésidence hab	ituelle de l'	'enfant)	☐ père ☐	mère – Aut	orise à div	ulguer l'ad	Iresse 🗆	oui 🗆	NON
Code Postal : Numéros de t Email :	iliale : 🗖 N	Marié(e) Ville : : Domicile :			Prénom : CélibataireMobile :	Profession	n □Ve Pro	fessionnel	:		
Représentant	t légal 2]père ∏m	nère - Auto	rise à di	vulguer l'adres	se □ OUI	П иои				
Représentant légal 2 père mère - Autorise à divulguer l'adresse OUI NON Nom :											
L'élève est-il su	ıivi pour de	s troubles part	iculiers : 🗖 p	ohysiques	auditifs 🗆	Jvisuels □c	ognitifs 🗖	comporter	nent		
En cas de trouk	oles particu	liers joindre au	dossier le :	☐ Bilan c	giques d autres, orthophonique (s, précisez :	Dossier M	OPH 🗖 PA	I 🗖 Bilan p	sychologi	que	
Frères et sœu	ırs										
			•		se :E						
			-		se :E se :E						

Fait à Signature du Père le

Signature de la Mère

Signature de l'élève





ANNEXE 1

RUBRIQUE « PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES «

11 AGRICULTEURS SUR PETITE EXPLOITATION

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher - Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles

- 12 AGRICULTEURS SUR MOYENNE EXPLOITATION
- 13 AGRICULTEURS SUR GRANDE EXPLOITATION
- 21 ARTISANS

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant (- de 10 salariés)

22 COMMERCANTS ET ASSIMILÉS

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés, Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier....

23 CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS

31 PROFESSIONS LIBÉRALES

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert-comptable, Pharmacien...

33 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, Conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier.

35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DU SPECTACLE

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien

37 CADRES ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX D'ENTREPRISE

Cadre de banque, d'assurance

38 INGENIEURS, CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE

42 PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS

Instituteur, Directeur d'école, PEGC, Maître auxiliaire, Conseiller d'éducation

43 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL

Puéricultrice, Infirmier, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Sage-femme

44 CLERGE, RELIGIEUX

45 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE Contrôleur des impôts,

Secrétaire administrative, inspecteur de police....

46 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe

47 TECHNICIENS

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

48 CONTREMAÎTRES, AGENTS DE MAÎTRISE

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine...

52 EMPLOYÉS CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste

53 POLICIERS MILITAIRES

Gendarme, Pompier, Agent de police....

54 EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE

Secrétaire, Standardiste, Hôtesse d'accueil

55 EMPLOYÉS DE COMMERCE

Vendeur, Caissier, Pompiste....

56 PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS

Assistante maternelle, employé de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble

62 OUVRIERS QUALIFIÉS DE TYPE INDUSTRIEL

- 63 OUVRIERS QUALIFIÉS DE TYPE ARTISANAL
- **64 CHAUFFEURS**
- 65 OUVRIERS QUALIFIÉS DE LA MANUTENTION
- **67 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIE**
- 68 OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL
- 69 OUVRIERS AGRICOLES
- 71 ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS retraités
- 72 ANCIENS ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEF D'ENTREPRISE retraités
- 74 ANCIENS CADRES retraités
- 75 ANCIENNES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES retraités
- 77 ANCIENS EMPLOYES retraités
- 78 ANCIENS OUVRIERS retraités
- 81 CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
- 83 MILITAIRES DU CONTINGENT
- **84 ELEVES, ETUDIANTS**
- 85 PERSONNES DIVERSES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- 86 PERSONNES DIVERSES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- 99 NON RENSEIGNEE (Inconnue ou sans objet) Elèves sous tutelle services sociaux



COLLEGE

REGLEMENT FINANCIER 2020/2021



Les conditions financières pour la scolarité des collégiens tiennent compte des ressources des familles. Pour valider la tranche à laquelle les familles correspondent, il est indispensable de fournir une copie du dernier avis d'imposition. Sans ce justificatif, les tarifs de la tranche A seront appliqués.

*Mode de calcul des tranches : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION	FINANCIERE	
Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)		25,00
	EXTERNE :	110,00
1 ^{er} Acompte (Défini en fonction du régime)	DEMI-PENSION 4 repas :	180,00
Date d'encaissement : mi-juillet	DEMI-PENSION 5 repas :	200,00
	INTERNE:	500,00

			mile i	30	70,00
	AL DENGLON	/ DENGLON			
SCOLARITE / DE	MI-PENSION	PENSION			
Tranche de facturation *	A	В	C	D	E
Tranche de facturation "	Supérieur à 10 286	de 7 428 à 10 285	de 5 141 à 7 427	de 3 996 à 5 140	inférieur à 3 9
E	XTERNE				
Contribution annuelle des Familles / mois (déduction faite de l'acompte)	120,00	108,00	97,00	87,00	66,0
DEMI-PENSI	ONNAIRE 4 JO	URS			
Contribution annuelle des Familles et demi-pension / mois (déduction faite de l'acompte)	199,00	187,00	177,00	167,00	145,0
DEMI-PENSI	ONNAIRE 5 JC	URS			
Contribution annuelle des Familles et demi-pension / mois (déduction faite de l'acompte)	219,00	206,00	196,00	186,00	165,0
11	NTERNE				
Contribution annuelle des Familles et pension / mois (déduction faite de l'acompte)	553,00	541,00	531,00	521,00	499,0

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELL	E
Repas occasionnel (déduction faite de la prise en charge Conseil Général soit 1 € / repas)	5,50
Ipad (location, assurance, logiciels,)	165,00
Renouvellement carte self (perdue, dégradée)	5,00
Forfait dégradation (en dehors du coût materièl à remplacer)	25,00
Etude dirigée (coût annuel)	345,00
Assurance scolaire Saint Christophe	7,70
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60

LES REMISES			
Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants 3 enfants 4 enfants et +	5% 10% 15%	Par enfant dans l'établissement
PARRAINAGE			
Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribut le niveau de formation le plus élevé (pl	·	ayant	

Groupe Scolaire Saint-Louis - 3 Place du Château - CS 80360 - 45200 MONTARGIS

N° SIRET : 77548619400019 - APE : 8531Z

Tél : 02 38 95 06 30 - Fax : 02 38 95 06 39 - www.saintlouis-montargis.fr



FIFVE

Contrat de scolarisation

Année 2020/2021

Etablissement Privé Catholique d'Enseignement sous contrat avec l'Etat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève sera scolarisé par les parents au sein du Groupe Scolaire Saint-Louis à Montargis, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

NOM :			Prénom :		
Inscription pour l'ann	ée scolaire :		en classe de .		
Externe Demi-	Pensionnaire 4 repas	Demi- Pen	sionnaire 5 repas	s □ Interne □] Etude dirigée □
REPRESENTANT LEGA	AL				
PERE et MERE	MERE □	PERE 🗆	AUTRE 🗆	Préciser :	
NOM :			Prénom :		
Adresse :					
Code Postal :	VILLE :				
	surance scolaire Sain number scolaire Sain number d'assurance personnelle,	•	à l'assurance scolaire St		□ NON
J'adhère à l'Ass	ociation des Parents	d'élèves (APEL)		□ oui	□ NON
électroniques des par	Code de l'Education	n prévoit, depu ociations de pare	is la rentrée 20 ents d'élèves qui	006, la transmis en font la deman	
MODE DE REGLEMEN	IT				
Les responsables de l	'enfant choisissent d'	'assurer le règler	ment de la factur	e par :	
Prélèvement auto (d'octobre à juin)	matique	Date de prélè	vement : \square le 1 $^{ m e}$	le 5 🔲 le	e 10 🔲 le 15
☐ Chèque ☐ trime	estriel 🗆 mensue	el			
☐ Organismes socia	ux – Précisez :				
☐ Je ne souhaite pa	s recevoir la facture p	oar mail.			
•	rat de scolarisation. (•	_	-	20/2021 et des pages s conditions de tous les
Fait à	le				
	des représentant(s) mention lu et approuv	vé)	Sign	ature du Chef d'E	tablissement



Contrat de scolarisation

Année 2020/2021

|--|

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction de tranches de facturation. Des justificatifs de ressources seront demandés pour le calcul de ces tranches. L'établissement s'engage à respecter la confidentialité de ces informations.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARENTS

Les représentants de l'élève déclarent être responsables légaux de l'enfant dénommé dans le contrat de scolarisation et avoir l'autorité de le scolariser, selon les conditions énoncées dans le règlement financier 2020/2021. Ils reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif et du règlement intérieur de l'établissement qu'ils s'engagent à faire respecter.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire, les responsables de l'enfant s'engagent à :

- > Acquitter leurs factures aux échéances prévues dans le règlement financier
- Fournir toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'inscription (tout dossier incomplet ne pourra être validé)
- Verser les frais de dossier à l'inscription d'un montant de 25.00 euros
- ➤ Verser un acompte Montant en fonction du régime et du niveau de l'enfant (cf. règlement financier) En cas d'impayé constaté à la reprise du mois d'août du premier acompte la famille sera impérativement convoquée par le chef d'établissement en début d'année scolaire.

En cas d'annulation de l'inscription, le responsable légal devra le signaler à l'établissement <u>par écrit</u>. L'établissement conservera pour toute annulation de l'inscription effectuée <u>après la date du 15 juillet</u> sans motif réel et sérieux 25 % de l'acompte plafonné à 100 €.

Et acceptent les conditions mentionnées ci-après :

- ➤ En cas de rupture de contrat, sans causes réelles et sérieuses (déménagement, changement d'orientation ou tout autre motif légitime accepté par le Chef de l'Etablissement), les familles seront redevables d'une indemnité de résiliation de 20 % de la contribution des familles restant dus au prorata temporis. Le coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas. Tout mois commencé est dû pour la contribution familiale.
- ➤ En cas de changement de régime pour les internes, une indemnité de 16 % du montant restant dû pour terminer l'année scolaire sera appliquée sur les frais de pension.
- Tout changement de régime deviendra effectif le 1^{er} du mois suivant. (Interne DP, DP Externe)

Tout retard de paiement entraînera l'application d'intérêts au taux légal majoré de 1% et l'exigibilité intégrale de la facture. Les éventuels frais d'impayés resteront à la charge du débiteur.

ARTICLE 3: COUT DE LA SCOLARISATION

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- ➤ La contribution des familles
- Les prestations parascolaires choisi pour votre enfant (cantine, étude surveillée, internat)
- Les adhésions volontaires aux associations qui participent à l'animation de l'établissement scolaire de votre enfant (association de parents d'élèves : APEL, association sportive)
- La participation au projet numérique
- > Les frais de dossier

Les tarifs incluent la totalité des frais de fonctionnement à l'exception des fournitures, des voyages, des transports publics, des cours de soutien et des activités extra-scolaires. Ils sont annuels et tiennent compte des vacances scolaires et des périodes de stage.

Une facture annuelle comprenant la contribution des familles, la demi-pension ou pension et autres éléments facultatifs portés à notre connaissance en début d'année (adhésion APEL, Assurance scolaire Saint-Christophe, adhésion au projet numérique et étude dirigée) est envoyée à la famille fin septembre. La famille prend connaissance de l'échéancier joint. En cas de facturation complémentaire, l'échéancier est susceptible d'être modifié, la famille en sera informée 7 jours avant la date de règlement.





Contrat de scolarisation

Année 2020/2021

ARTICLE 4 : PARRAINAGE (NOUVAUTE)

Parrainer une famille entraine une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain (Remise sur l'enfant dans le niveau de formation le plus élevé). La remise sera appliquée en janvier sous réserve de l'assiduité de l'enfant de la famille filleule.

Un parrainage en cours d'année est possible dans les mêmes conditions au prorata temporis des mois restant dus. (Un document sera mis à disposition sur notre site internet)

Nom de la famille parrainée :	
Nom de la famille parrainée :	
Nom de la famille parrainée :	

ARTICLE 5: ASSURANCE

Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour ces activités scolaires, et à produire une attestation d'assurance dès la rentrée en septembre. (Document à remettre au professeur principal). En cas d'absence d'assurance personnelle, l'élève est obligatoirement affilié à la Mutuelle Saint Christophe (https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents).

ARTICLE 6: DEGRADATION VOLONTAIRE DU MATERIEL

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre. Des frais de dossier d'un montant de 25 € seront également facturés par déclaration d'assurance.

ARTICLE 7: RESILIATION AU TERME D'UNE ANNEE SCOLAIRE

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 31 mars.

L'établissement s'engage à respecter un délai (au plus tard le 30/06) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, ...)

ARTICLE 8: DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES:

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tout usage les photos et /ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi « informatique et liberté » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles – RGPD – les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.

Informations générales

Les demandes de carte de transport scolaire seront à effectuer à la rentrée scolaire auprès de l'organisme concerné, un certificat de scolarité vous sera remis début septembre. Les inscriptions du réseau Remi seront à effectuer en juin. (https://www.remi-centrevaldeloire.fr/loiret/presentation-45/)

Les demandes de BOURSES devront être effectuées :

- Pour le Collège : <u>début septembre</u>
- Pour le Lycée Professionnel et Technologique: au plus tard le 15 juin pour l'année scolaire suivante
- Post BAC : entre le 1^{er} janvier et le 15 avril pour l'année scolaire suivante (Inscription au CROUS à renouveler tous les ans)

Important : Tout changement de situation, d'adresse, de banque ou rupture de contrat doivent être signalés obligatoirement par écrit (courrier ou mail direction@saintlouis-montargis.fr) le plus rapidement possible.



Calcul de la Tranche de facturation :



Déclaration de la tranche de facturation Etablissement Privé Catholique d'Enseignement sous contrat avec l'Etat

Année 2020/2021

	u net fiscal de r Imposition 2019 su	éférence : ur les revenus 2018)			(1)
Nomb	re de part :				(2)
Diviser l		n : <i>nombre de part (2)</i> sie d'après le barèr			
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E
Sup	erieur à 10 134	De 7 318 à 10 133	De 5 065 à 7 317	De 3 938 à 5 064	Inférieur à 3937
	et Prénom(s) du	esponsable légal : . u ou des enfant(s) :			
•••••		E	n classe de :		
•••••		E	n classe de :		
		F	n classe de ·		

Important: Merci de joindre la copie du dernier avis d'imposition, en cas de non-retour de cette présente déclaration, les tarifs de la tranche A seront appliqués.

Pour les familles se situant en Tranche A, il n'est pas utile de joindre votre avis d'imposition ni de nous retourner la déclaration.

	MANDAT de Prélèvement SEPA	
banque à débiter v Vous bénéficiez du Une demande de re -dans les 8 semain -sans tarder et au p	ulaire de mandat, vous autorisez OGEC SAINT LOUIS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre compte conformément aux instructions de OGEC SAINT LOUIS. droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. emboursement doit être présentée: es suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ollus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. les champs marqués *	
Votre Nom	* Nom/ Prénoms du débiteur	1
Votre adresse	Numéro et nom de la rue * Code Postal Ville *	3
Les coordonnées de votre compte	Pays * Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (Iternational Bank Account Number) * Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	5
Nom du créancier	* OGEC SAINT LOUIS Nom du créancier * FR57ZZZ417054 ICS (Identifiant de Créancier SEPA) * 3 PLACE DU CHATEAU CS 80360 Numéro et nom de la rue * 4 5 2 0 0 0 * MONTARGIS Code Postal Ville * FRANCE Pays	7 8 9 10
Type de paiement	* Paiement récurrent/répétitif 🔽 Paiement Ponctuel	12
Signé à	* Lieu Date:JJ/MM/AAAA Veuillez signer ici	13
Signature(s)		
Note:Vos droits concerna	ant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
MERCI DE R VOTRE RIB	ETOURNER LE MANDAT SEPA COMPLETE AVEC	
A retourner par co OGEC SAINT LO 3 PLACE DU CHA		



Convention

Mise à disposition d'une tablette pédagogique d'Enseignement sous contrat avec l'Etat Mise à disposition d'une tablette pédagogique Année 2020/2021

Entre l'OGEC SAINT LOUIS, représenté par Monsieur Alphonse PEINZI, chef d'établissement coordonnateur du Groupe Scolaire Saint Louis à Montargis, d'une part,

Monsieur/ Madame Responsable légal de l' scolarisé au groupe Scolaire Saint Louis, d'autre part.	l'élève

LES PARTIES CONVIENNENT DES TERMES SUIVANTS:

Article 1 - OBJET DUREE

La présente convention régit les conditions de mise à disposition de la tablette numérique à compter du 1^{er} septembre 2018. La tablette est confiée uniquement sur le temps scolaire.

<u>Article 2 – DESCRIPTION DU MATERIEL MIS A DISPOSITION</u>

<u> Article 3 – PREPARATION, IDENTIFICATION ET PROTECTION DE LA TABLETTE</u>

Préparation de la tablette : la tablette sera remise avec le contenu pédagogique sous forme d'applications préinstallées ou installées au fur et à mesure des progressions.

Article 4 – GARANTIE ET REMPLACEMENT DE LA TABLETTE

- **4.1 Couverture de la garantie** : la tablette fournie par l'établissement sera couverte par garantie. Cette garantie protège la tablette contre toute défectuosité du constructeur. Le matériel ayant une garantie spécifique, en aucun cas il ne doit être amené chez un réparateur sans autorisation préalable par le chef d'établissement.
- **4.2 Problèmes de fonctionnement** : en cas de problème de fonctionnement de la tablette, la personne en charge de la distribution des tablettes sera disponible pour poser un premier diagnostic.
- **4.3 Vol de la tablette** : en cas de vol manifeste avec agression ou effraction, le responsable légal de l'élève est tenu d'effectuer un dépôt de plainte dont le double sera exigé par l'établissement. Dans ce cas seulement, la tablette sera remplacée.
- **4.4 Bris de tablette** : en cas de bris accidentel, une franchise de 100 € pourra être exigée. (Cette franchise nous est imposée par notre prestataire).
- **4.5 Formalités**: En cas de problème technique sur la tablette, l'élève s'engage à le signaler immédiatement par le biais de l'adresse <u>assistance-ipad@saintlouis-montargis.fr</u> et à déposer l'IPAD dans le bureau de la personne en charge de la distribution des tablettes.

Article 5 - RESPONSABILITE

5.1 L'élève doit laisser la tablette dans sa housse de protection.

5.2 Responsabilité de l'élève: La tablette est sous sa responsabilité. La suppression des paramètres d'accès au réseau de l'établissement et toute utilisation frauduleuse ou illicite de la tablette (ou « jailbreak ») sont strictement interdites. Les responsables légaux s'engagent à assumer les frais pour toute reconfiguration de l'appareil rendue nécessaire par cette utilisation frauduleuse ou illicite. L'élève ne peut ni ne doit toucher aux réglages de départ. Toute modification peut perturber le fonctionnement normal de la tablette. Avec la tablette un APPLE ID (identifiant personnel) est fourni à l'élève. Celui-ci est lié à la tablette et doit rester confidentiel. L'élève ne peut enlever ni remplacer cet identifiant.

5.3 Etui de protection : L'étui de protection a été choisi pour l'établissement afin d'assurer un maximum de protection de la tablette. Tout étui perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique aux frais de l'élève.

5.4 Vérification par l'établissement : L'ensemble du parc tablette intègre un logiciel appelé MDM. Le MDM permet d'ajouter des applications pédagogiques, des contenues et de bloquer la tablette en cas d'abus.

Article 6 - RESERVE DE PROPRIETE

L'établissement est propriétaire de la tablette et de ses accessoires. Il s'agit d'une mise à disposition de matériel pendant les cours.

Article 7 – ADHESION AU PROJET NUMERIQUE

Par la signature de la présente convention les responsables légaux confirment l'adhésion de leur enfant au projet numérique de l'établissement et le respect de tous les règles concernant l'utilisation de l'IPAD.

Article 8 – ENGAGEMENT CONTRACTUELS

Toute annotation, tout ajout au présent texte de la convention est réputé non écrit et ne sera pas pris en compte au titre des engagements contractuels.

	Α	Montar	gis, l	e	//	[/]
--	---	--------	--------	---	----	--------------

Signature des responsables légaux

Alphonse PEINZI Chef d'établissement coordonnateur





Fiche d'urgence médicale

Etablissement Privé Catholique d'Enseignement sous contrat avec l'Etat Année 2020/2021

OBLIGATOIRE

En cas d'accident, le Groupe Scolaire Saint Louis prévient la famille dans les meilleurs délais à l'aide des numéros ci-dessous

ELEVE
Nom: date de naissance//
N° sécurité sociale élève (obligatoire à partir de 16 ans) :
Adresse :
PERE / REPRESENTANT LEGAL
Nom : N° sécurité sociale : Mutuelle/assurance :
Tél domicile : Mobile :
MERE / REPRESENTANT LEGAL
Nom :Mutuelle/assurance :
Tél domicile : Mobile :Tél professionnel : Mobile :
AUTRE CONTACT
Nom :Qualité :
Tél domicile : Mobile :
MEDECIN TRAITANT
Nom : ;Ville : ;Ville :
Date du dernier vaccin antitétanique ://Contre-indication à l'aspirine : 🗖 OUI 🗖 NON
Groupe sanguin: Autre contre-indication:
Observations particulières (allergies, traitement, etc) :
L'élève est-il suivi pour des troubles particuliers :
☐ Physiques ☐ Auditifs ☐ visuels ☐ Cognitifs ☐ Comportement ☐ Psychologiques ☐ Autres, précisez :
en cas de troubles particuliers joindre dossier :
☐ Bilan orthophonique ☐ Dossier MDPH ☐ PAI ☐ Bilan psychologique ☐ Autres, précisez :
B blidli of thopholique B bossici Wibi ii B blidli psychologique B ridires, precisez
L'élève suit-il un régime alimentaire particulier : 🗖 Oui 🗖 Non Précisez :
Autorisation, soins médicaux
Nous soussignés, M/Mme/représentant légal autorise le chef
d'établissement ou toute personne mandatée par lui, à faire donner les soins nécessaires à l'état de mon enfant, y compris une anesthésie ou une intervention chirurgicale.
Je note qu'en cas d'urgence, l'élève accidenté ou malade sera transporté par les services de secours à l'hôpital choisi par ces derniers. Un élève ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné de son père/ sa mère/son représentant légal ou une
personne mandatée par le chef d'établissement.
Fait àlele
Signature du père Signature de la mère Signature du représentant légal





SGEC/2019/412

Le « Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » appelé couramment « RGPD », adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne le 27 avril 2016, est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Donnée à caractère personnel :

Le RGPD définit des données à caractère personnel comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ».

Le RGPD s'applique aux données personnelles quel que soit le support sur lequel les données personnelles sont conservées, y compris lorsque ce support n'est pas informatique Article 5, 6 et 9 du RGPD.

1. ANNEXE 1A: TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES CONCERNANT LES ELEVES ET LEURS RESPONSABLES LEGAUX

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement Groupe scolaire Saint-Louis, 3 Place du Château 45200 MONTARGIS, 02.38.95.06.30, direction@saintlouis-montargis.fr Le responsable des traitements est Monsieur Alphonse PEINZI Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...);
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...);
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de chaque élève dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à <u>direction@saintlouis-montargis.fr</u>. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm

ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à [adresse de contact Gabriel]. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

• Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- en adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique 277 rue Saint Jacques 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel;
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

2. ANNEXE 1B : RECUEIL DES INFORMATIONS DE SANTE RELATIVES AUX ELEVES

Les données de santé sont recueillies par l'établissement afin, notamment, de répondre aux demandes des services médicaux d'urgence.

Elles sont susceptibles d'être transmises :

- au service médical de l'établissement.
- aux services médicaux d'urgence,
- en tant que de besoin aux membres de l'équipe éducative de l'établissement directement concernés,
- et, dans le cadre des projets d'accompagnement spécifique (PAI, PPS, ...) aux partenaires mentionnés dans ces projets (MDPH, praticiens médicaux et para-médicaux, ...)

Vous consentez expressément à ce que l'établissement traite ces informations dans le cadre de la scolarisation de l'élève au sein de l'établissement dans les modalités définies au PAI ou au titre du PPS dont il bénéficie.

Pour ces données v	vous disposez	: du droit de	e retirer votre	consentement	à leur	collecte	et à
leur traitement.							

A, le

Signature des parents



Droit à l'image

Demande d'autorisation à des fins pédagogiques et éducatives

d'Enseignement sous contrat avec l'Etat

Année 2020/2021

Nous	, soussignés (Nom, prénom,	adresse):	
••••••		☐ autorisons- ☐ n'autorisons p	pas
<u>Le Gr</u>	oupe scolaire Saint-Iouis - 3	8, Place du Château – 45125 MONTARO	GIS CEDEX
		☐ A photographier - ☐ à film	er
Notre	e enfant (Nom, prénom)		
Scola	risé(e) en classe de		
		☐ Et de publier - ☐exposer - ☐ dit	ffuser
La (le	s) photographie(s) ou le (les	s) films le (la) représentant pour les us	ages suivants :
Cette	cédérom sur un sujet exp exposition de photograp	ité pédagogique ou périscolaire oressément désigné, à caractère pédag hies dans le cadre des activités pédago ernet du groupe ou de la circonscription	ogiques
	l'année scolaire en cours la durée de vie de la prés		
L'aut	orisation de photographier (ou de filmer mon enfant est valable po	our:
	☐ L'année scol	aire en cours - 🗆 🛮 la durée de sa sc	olarité dans le groupe
ceux La pu accor réput Confo garar retra	mentionnés ci-dessus. ublication ou la diffusion npagnant cette publication ation. ormément à la loi, le libre	-	que les légendes ou commentaires sa dignité, à sa vie privée ou à sa es qui concernant notre enfant est
	ture du Père		Signature de l'élève





Taxe d'apprentissage

Année 2020/2021

Mobilisation des Parents du Groupe scolaire Saint-Louis pour la collecte de la Taxe d'Apprentissage

« Choisir de verser sa taxe d'apprentissage à notre établissement, c'est choisir de nous accompagner et de participer d'une façon directe à une part essentielle du développement de nos formations, de la qualités de celles-ci et donc de la construction des élèves dont nous avons la charge. Cette contribution généreuse nous permet chaque années de financer des projets nouveaux et créatifs pour nos élèves qui seront bientôt confrontés au monde professionnel de plus en plus exigeant »

Les cadres ci-dessous nous permettront de recenser les entreprises que vous connaissez susceptibles de nous verser la taxe. Le versement de cet impôt est obligatoire et les entreprises peuvent en choisir le destinataire : le Trésor Public ou un établissement scolaire proposant des formations technologiques et professionnelles.

le Trésor Pub <mark>li</mark> c ou un établissement s	scolaire proposa	nt des formations	technologiques et pr	otessionnelles.
Nom et prénom de votre enfant scolaris	sé à Saint-Louis :			
En classe de :				
Contact n°1				
Nom et prénom du contact :				
Fonction occupée dans l'entreprise : .				
Nom de l'entreprise :				
Adresse de l'entreprise : Nature de l'activité :				
Nom du dirigeant ou du responsable d	le la Taxe d'Appr			
Nombre de salariés : 🗖 1-10	1 0-50	50-500	- +500	
Contact n°2				
Nom et prénom du contact :		Télé	phone:	
Fonction occupée dans l'entreprise : .				
Nom de l'entreprise :				
Adresse de l'entreprise : Nature de l'activité :				
Nom du dirigeant ou du responsable d	le la Taxe d'Appr	entissage:		
Nombre de salariés : 🗖 1-10	1 0-50	5 0-500	- +500	



Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement.

L'association des parents d'élèves de l'établissement du groupe scolaire Saint Louis Montargis est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'Apel, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement. Ses missions principales sont :

- Accueillir et être à l'écoute des nouveaux parents lors de différentes journées (rentrée, journée d'intégration, portes ouvertes...)
- Mettre en place et former les parents correspondants, présents lors des conseils de classe (minimum 2 parents par classe)
- Animer le Bureau de documentation et d'information sur l'orientation (BDI Orientation) par des parents formés
- Représenter l'ensemble des parents d'élèves au conseil d'établissement, conseil du collège et auprès de l'organisme de gestion (OGEC)
- Accompagner la communauté éducative et contribuer à améliorer le cadre de vie des élèves, sous forme d'actions diverses :
 - Participer aux différentes manifestations tout au long de l'année (fête de fin d'année, conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents, pastorale...
 - De façon ponctuelle, c'est aussi soutenir et participer sous forme de subvention aux différents projets (cross, voyages scolaires, achats de matériels éducatifs...).

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec ses 935 000 adhérents.

Porteuse de convictions éducatives fortes (cf Projet du mouvement, téléchargeable sur le site www.apel.fr), l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & éducation**, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- www.apel.fr, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et leur permet de partager leurs expériences sur des forums.

- **Apel Service**, un service téléphonique (**01 46 90 09 60**), où des spécialistes (conseillers scolaires, psychologues, juristes ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques ou psychologiques.
- Le Service d'information et de conseil aux familles, qui propose, dans chaque département ou académie, un accueil personnalisé et gratuit pour renseigner sur les études et les professions, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les enfants (problèmes scolaires, handicap, adolescence ...).

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents.

Sans cette solidarité, rien n'est possible!

C'est pourquoi, il vous est proposé lors de l'inscription de votre enfant, d'adhérer à l'APEL.

La cotisation par famille pour l'année scolaire 2020/2021 est de 27.60 € et sera portée sur la facture de scolarité de votre enfant.

Une assemblée générale extraordinaire de l'APEL du groupe scolaire SAINT LOUIS aura lieu en début d'année 2020-2021

Elle sera suivie d'une assemblée générale ordinaire.

Engageons-nous pour transmettre et partager nos valeurs.

Anne-Cécile GALLINEAU – Présidente de l'APEL du groupe SAINT LOUIS

Pour joindre l'APEL du groupe scolaire SAINT LOUIS, vous avez la possibilité :

d'écrire à l'adresse suivante : <u>apel@saintlouis-montargis.fr</u>

d'appeler le numéro suivant : 06/31/31/89/51.

L'Apel vous informe que vos coordonnées (nom, adresse, mail) feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation.

L'Apel nationale, ainsi que votre Apel d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Apel nationale (secretariat@apelnationale.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

APEL SAINT LOUIS - 3 Place du Château - 45200 MONTARGIS

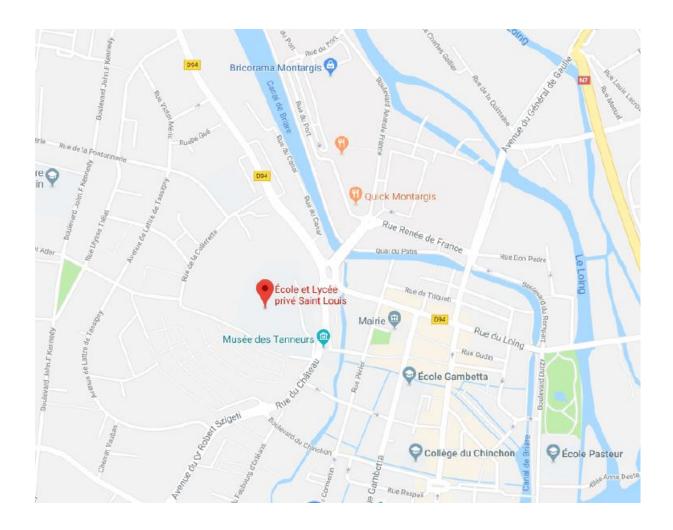
Année 2020/2021

Afin de répondre au mieux à vos attentes, ci-joint la liste des personnes à contacter suivant vos besoins.

ADMINISTRATION							
Secrétaire de direction- Accueil 02 38 95 06 30		Mme Charlotte BROHAN	direction@saintlouis-montargis.fr accueil@saintlouis-montargis.fr				
(Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)							
Comptabilité familles	02 38 95 06 38	Mme Astrid FOURNIER	comptafamilles@saintlouis-montargis.fr				
(Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00)							
Chef d'établissement coordonnateur		M. Alphonse PEINZI	direction@saintlouis-montargis.fr				
Directrice adjointe ASH	02 38 95 06 42 06 33 18 76 43	Mme Isabelle NGUYEN	<u>ash@saintlouis-montargis.fr</u> <u>directrice-adjointe@saintlouis-montargis.fr</u>				
Directeur Délégué aux Formations Professionnelle et Technologique	02 38 95 06 35 06 87 48 64 58	M. Olivier LE BIHAN	chefdetravaux@saintlouis-montargis.fr				

VIE DE L'ETABLISSEMENT						
Coordinatrice De la Vie scolaire	02 38 95 06 43 06 76 35 71 31	Mme Céline VILLERMET	cvs@saintlouis-montargis.fr			
Vie scolaire	02 38 95 00 93 06 74 42 13 59		viescolaire@saintlouis-montargis.fr			
Internat	06 60 91 82 92	Mme Sophie DUGUET Mme Christine PLANCHERON	internat@saintlouis-montargis.fr			
CDI		Mme Dolorès DESJARDINS	cdi@saintlouis-montargis.fr			
Maintenance tablettes		M. Maxime COURAT	assistance-ipad@saintlouis-montargis.fr			
Pastorale	02 38 95 06 30	Mme Martine JANVIER- BERVILLE	pastorale@saintlouis-montargis.fr			
APEL		Mme Anne-Cécile GALLINEAU	apel@saintlouis-montargis.fr			

M Alphonse PEINZI Directeur coordinateur



Groupe Scolaire Saint Louis

3, place du château

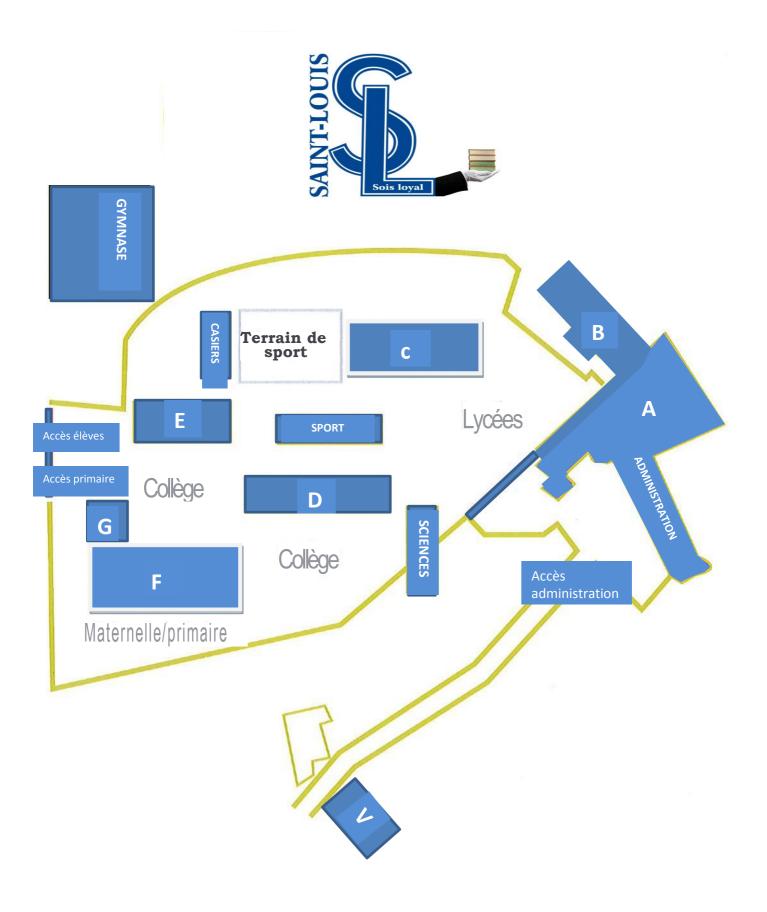
45200 MONTARGIS

Tél 02 38 95 06 30

Fax 02 38 95 06 39

www.saintlouis-montargis.fr





A : restaurant d'application « Le Saint Louis » + cuisines + administration/accueil

B: amphi/cdi/salles de technologie/ hébergement/ labo

C: salles de lycée/ internat garçon à l'étage LO1 à LO3

D: salles de collège CO5 à CO8

E: salles de collège CO1 à CO4

F: primaire/self/internat filles

G: Vie scolaire/salle de musique

V: « Le Villa » (en travaux)